Le COURRIER des LECTEURS

Voitures électriques : quelle fiscalité ?

L'actuel gouvernement pousse très fort les consommateurs à changer leurs véhicules thermiques par des véhicules électriques. C'est autant de taxes sur les carburants fossiles qui échappent aux différents impôts. Pour compenser cette perte de ressource ? Il établira probablement de nouvelles taxes sur l'électricité, y compris la consommation des charges électriques effectuées à partir de notre compteur familial.

La perte de recettes fiscales est un vrai sujet

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE/ACCISE) rapporte environ 35 à 40 milliards d'euros par an à l'État. L'électrification progressive du parc automobile entraîne une baisse mécanique de cette recette fiscale. À terme, les pouvoirs publics devront compenser ce déficit.

Il semble que nos compteurs Linky ne sont pas encore en mesure de déterminer l'appareil qui consomme cette électricité. Va-t-on rendre obligatoire un sous-compteur dédié aux recharges des véhicules ?

Si ce n'est le cas, d'autres leviers fiscaux sont étudiés par les économistes et les décideurs publics :

- taxe ou redevance au kilomètre appliquée lors des contrôles techniques annuels ou grâce à des boîtiers connectés, ce qui existe déjà dans certains états européens,

- ajustement de la fiscalité globale de l'électricité par le jeu d'augmentations des taxes générales (TVA, ACCISE),

- nouvelles vignettes annuelles appliquées aux véhicules électriques, en fonction de leur poids ou de leur puissance.

J.J. BERLAND